

# Autorisation annuelle de circuler

## REQUÉRANT – DÉTENTEUR DU-ES VÉHICULE-S

Nom / Prénom : E-mail:  
Adresse – NP-Localité : Tél. :  
Responsable :

## DURÉE AUTORISATION

Autorisation valable pour l'année : (du 01.01 au 31.12)  
Sur l'ensemble des routes communales frappées d'une restriction de circulation.

## CONCERNE LES VÉHICULES / REMORQUES

N° de plaques : Marque :  
N° de plaques : Marque :  
N° de plaques : Marque :  
N° de plaques : Marque :  
N° de plaques : Marque :

## LE REQUÉRANT

Lieu et date : Sceau et signature :

Le requérant reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales au verso et s'engage à les respecter.

A envoyer par mail à l'Administration communale de Savièse à l'adresse suivante. [administration@saviese.ch](mailto:administration@saviese.ch)

Administration communale	NE PAS REMPLIR
Préavis du service des travaux publics :	
<input type="checkbox"/> oui	
<input type="checkbox"/> non, raisons :.....	
Préavis de la police municipale :	
<input type="checkbox"/> oui	
<input type="checkbox"/> non, raisons :.....	
Savièse, le	
Distribution : Service des travaux publics    Police municipale    Requérant	

## CONDITIONS GÉNÉRALES

- Les conducteurs éviteront de mettre en danger, de gêner ou d'incommoder autrui et prendront eux-mêmes les dispositions nécessaires en cas de mauvaises conditions de circulation ;
- Le détenteur du véhicule répond du dommage causé ;
- La responsabilité de la Commune ne saurait être invoquée ;
- Les conditions relatives au Règlement de police concernant la propreté du domaine public ainsi que la tranquillité et la sécurité publiques seront respectées ;
- Les restrictions indiquées par des signaux doivent être observées tant que le contraire ne résulte pas de l'autorisation ;
- Demeurent réservées, les dispositions fixées par la législation en vigueur (LCR, OCR, ...)

Approuvé par le Conseil Municipal le 09 juin 2020